

Le *feti'i* à l'épreuve du changement social

Colloque UPF-INED-MSHP (Papeete, août 2023)

Loïs Bastide

Introduction

Depuis plus de deux siècles, la société polynésienne a connu des transformations majeures : l'arrivée des navigateurs européens, l'implantation des églises et l'évangélisation puis, en Polynésie française, la colonisation, l'implantation des institutions d'Etat, et le développement accéléré de l'économie de marché sous l'impulsion du CEP.

Ces processus de développement ont été extrêmement rapides, marqués par des ruptures sociales, économiques, culturelles et politiques majeures. Ce processus de modernisation se caractérise par son rythme, intense, mais aussi par son caractère exogène, dans la mesure où il a été longtemps piloté depuis la métropole. Dans ces circonstances, les populations ont eu à s'adapter en permanence, face à ces chocs répétés. On mesure certainement mal la violence de ce processus, qui s'est largement précipité depuis les années 1960.

Depuis 2018, nous menons à la MSH-P une grande enquête sur ces processus de transformation, autour de plusieurs axes de recherche :

- les transformations du *feti'i* avec notamment une focale sur les anciens,
- les violences familiales,
- les nouvelles classes populaires,
- les économies de subsistance,
- ou encore l'action publique ou la santé.

Dans chacune de nos enquêtes, la famille est apparue d'une très grande importance dans l'organisation de la vie des individus. Elle apparaît dans ce cadre à la fois comme une ressource indispensable, mais aussi, souvent, comme une contrainte très forte, pour les personnes.

C'est cette tension que j'aimerais explorer dans ma communication. Pour ce faire, je vais interroger le rapport entre changement social et structures familiales à partir de quatre entrées distinctes, mais qui sont néanmoins liées.

En premier lieu, j'explorerai les tensions entre différents modèles familiaux, à un moment où le système de parenté propre au *feti'i* se trouve déstabilisé par des modèles plus recentrés autour de la famille nucléaire.

Dans un deuxième temps, je discuterai le rôle de la famille dans les pratiques de subsistance des individus, dans le cadre du développement d'une économie de marché et de la croissance du salariat.

Je me pencherai ensuite sur la question des migrations en montrant à quel point la capacité à se déplacer, sur le territoire, est dépendante du *feti'i*, pour beaucoup de Polynésiens.

Je m'intéresserai avant de conclure à la question du transfert d'enfant, dont je me saisirai comme d'un exemple concret d'adaptation des personnes et du *feti'i* aux transformations socio-économiques récentes.

Enfin, je conclurai en montrant comment la famille, comme groupe social, est mise en tension par ces bouleversements. Elle est mise en tension par la sur-sollicitation par défaut, je dirais, dont elle fait l'objet de la part des pouvoirs publics, pour faire face aux effets sociaux et économiques les plus déstructurants des processus de modernisation.

Entre famille et *feti'i* : les structures familiales polynésiennes

Laissez-moi avant toute chose revenir rapidement sur les spécificités du *feti'i*, comme modèle d'organisation de la parenté.

Le système de parenté en Polynésie est un système que les anthropologues appellent bilatéral ou cognatique. Cela signifie qu'une personne appartient aux deux lignées de ses parents, contrairement pour faire vite aux systèmes unilatéraux, qui privilégient une lignée sur l'autre. Le système bilatéral polynésien signifie que le nombre des apparentés, pour une personne donnée, est d'autant plus important puisqu'il se déploie du côté des deux parents. Bien évidemment, c'est plus vrai encore lorsque l'union vient placer le foyer au centre de quatre lignées, ou que le *fa'a'amura'a* vient complexifier les choses. Quoi qu'il en soit, on est face à une constellation de parents très étendue.

De manière générale, si on compare cela aux modèles familiaux majoritaires en métropole, on peut dire que les individus fréquentent un nombre plus important de parents, et fréquentent des parents plus distants en termes de relations de parenté.

Deuxième caractéristique, comme système de parenté, le *feti'i* est remarquablement souple. Je m'explique.

L'ensemble des parents attaché à soi par ses deux lignées d'origine doit être vu comme un potentiel de relations : la parentèle attachée à moi par ces deux branches représente les personnes avec lesquelles mon lien de parenté me permet de rentrer en relation sur un mode familial. Or, les analyses des anthropologues montrent qu'en Polynésie, dans cet ensemble de parents, l'individu dispose d'une grande marge de manœuvre pour déterminer celles et ceux avec lesquels il développe réellement des relations substantielles. Des relations un peu soutenues. Le *feti'i* est peu prescriptif à cet égard.

Paul Ottino a notamment montré que le choix de résidence joue un rôle important de ce point de vue : on est considéré appartenir à la branche de la famille à proximité de laquelle on réside.

Autre élément distinctif de la parenté polynésienne, le choix de l'alliance est par ailleurs très largement laissé à l'individu, ce qui ouvre aussi ses options, du point de vue du choix d'un conjoint, qui l'inscrira dans sa propre constellation de parents.

Ce qui me paraît particulièrement important dans cette structuration des liens de parenté, c'est la manière dont ces deux propriétés se combinent.

Le nombre d'abord, puisque chaque individu se trouve donc au centre d'un réseau très large de parents.

La flexibilité ensuite puisque, selon les particularités de son parcours, chacun dispose de la capacité à s'inscrire dans ce réseau de manière différente, délaissant certaines relations, en investissant d'autres.

Donc lorsqu'on combine ces deux critères, on peut dire que les personnes peuvent prendre des options relativement peu contraintes sur le plan des normes sociales, dans un vaste ensemble de possibilités. Je dis bien normes sociales, car en réalité ça n'est pas si simple.

Cette souplesse est un facteur d'adaptation crucial pour les individus face aux chocs sociaux et économiques répétés des dernières décennies.

Deux points sont particulièrement cruciaux ici si on s'intéresse à la question du changement social, d'une part, et dans le cadre du changement social, à la transformation de la famille, d'autre part.

En premier lieu, ce réseau de parenté est mobilisé par les individus pour faire face aux effets des mutations socio-économiques à l'œuvre depuis plus de 50 ans. En effet, le *feti'i* permet de mobiliser des ressources. Cela s'explique parce qu'à l'échelle familiale, des ressources de diverses natures sont disponibles. Cela s'explique aussi parce qu'être parent implique des obligations réciproques. Ces obligations peuvent être activées pour accéder à ces ressources familiales: obtenir un logement, un emploi, des biens de première nécessité, ou de l'argent, par exemple. Ainsi, la parenté constitue un amortisseur des chocs de modernisation récents, en permettant de compenser la faiblesse des ressources personnelles. J'y reviendrai dans les prochaines parties de mon intervention.

Ca c'est le premier point : la famille donne accès à des ressources du fait de l'extension de la parentèle et de la flexibilité de la parenté.

Par ailleurs, et c'est le second point, les liens familiaux se transforment. Dans la multiplicité des relations, au sein du *feti'i*, on voit se développer des logiques relationnelles à la fois plus affinitaires, et plus distancées. Cela se traduit par une aspiration à pouvoir maîtriser davantage les parents avec lesquels on interagit et la forme de ces liens, à dépendre moins du *feti'i* et à se centrer davantage sur sa « petite famille », c-à-d le couple et ses enfants.

PPT

Cette évolution du rapport à la famille est certainement le produit de plusieurs phénomènes. D'une part, ces nouveaux modèles familiaux circulent de façon implicite. Par le biais de l'économie de marché et de la société marchande, d'abord, qui favorisent l'individualisation des pratiques économiques et donnent des appuis à l'autonomisation des individus par l'économie. Par le biais du système politique aussi, qui fonctionne sur l'instauration de l'individu en citoyen. Ces modèles familiaux circulent aussi par le biais des institutions publiques. Ces dernières sont très largement porteuses de ce modèle de la famille nucléaire. Par exemple l'école, la justice, ou les systèmes de protection sociale, sont largement pensés en fonction de la famille nucléaire, et les pratiques administratives vont bien souvent dans le même sens. Dans son récent rapport *Parcours de personnes victimes d'inceste en Polynésie française*, Lucile Hervouet montre ainsi ce qu'il en coûte à des professionnels de première ligne pour faire cohabiter le droit et les procédures aux spécificités familiales polynésiennes. Enfin, ce phénomène est lié sans doute aussi à la circulation des modèles familiaux occidentaux, par le biais notamment de l'intensification des relations du territoire avec l'extérieur, grâce aux moyens de transport et de communication.

Ces transformations donnent moins lieu à une obsolescence et une disparition progressive du *feti'i*, qu'à une transformation des relations des personnes à la parentèle. Une transformation des aspirations individuelles vis-à-vis de la famille, comme je l'ai dit.

Dans le même temps, ces transformations sont fondée sur un rapport de nécessité, qui oblige les individus à s'appuyer fortement sur leurs ressources familiales afin de s'adapter aux conditions d'existence contemporaines, sur le Fenua. Sur ce point, Je vous renvoie notamment au rapport des collègues de l'INED intitulé *Les ménages complexes en Polynésie française*, et au rapport de Louise Protar intitulé *faire famille au fenua* pour des analyses plus poussées.

On a donc là un point de tension fort qu'on a voulu saisir dans le titre du colloque : *entre petite famille et feti'i*. La tension entre ces nouvelles façons de vivre et de pratiquer le *feti'i*, sur un mode plus proche de ce qu'on appelle en sociologie la famille élective, et, pour une fraction importante de la population, la très forte dépendance vis-à-vis des ressources familiales, qui tend à contrarier ces formes d'autonomisation.

PPT

Famille et subsistance

Entrons maintenant dans le détail pour voir comment les individus s'appuient sur le feiti'i pour faire face aux bouleversements sociaux contemporains. Pour ce faire, je m'intéresse d'abord à la question de la subsistance. Par subsistance, j'entends l'acquisition de l'ensemble des biens et des moyens qui permettent la survie matérielle des individus et des groupes.

Bien.

Depuis l'ouverture du CEP, la Polynésie française s'est construite autour de structures socio-économiques relevant de l'économie de marché et du salariat. De plus en plus, la procuration des biens de subsistance, qui étaient autrefois produits et alloués au sein de groupes apparentés, passe désormais par le marché.

Or, avec un taux d'activité, à 59% et un taux d'emploi à 53%, bien plus bas que dans l'hexagone, on observe qu'une fraction importante de la population demeure en marge de cette nouvelles économie marchande.

Ce faible accès à l'économie formelle pose problème alors que les individus sont de plus en plus tributaires du marché pour pourvoir à leur subsistance. C'est encore plus problématique lorsqu'on considère, hors salaires indexés, la faiblesse du pouvoir d'achat des salariés. Ce pouvoir d'achat dégradé est lié pour part à de faibles niveaux de salaires (le niveau du smig, par exemple, est 21% plus faible qu'en métropole) et, pour part, au coût très élevé des biens de consommation courante (40% plus chers qu'en métropole). Ce qui résulte dans un taux de pauvreté presque deux fois supérieur à la métropole.

On a donc une population très importante, qui comprend des salariés, qui se trouve dans une situation de grande précarité économique, alors même que la subsistance passe de plus en plus par le marché.

Par ailleurs, ces situations de marginalisation économique sont très inégalement réparties.

Inégalement réparties dans l'espace, du fait de l'hyper-concentration de l'activité. 88% de l'emploi se concentre en effet dans l'archipel de la société, en

particulier à Tahiti et même dans la zone urbaine de Papeete. L'accès à l'emploi passe donc souvent par une migration vers Tahiti.

Notons par ailleurs que, même dans la zone urbaine de Papeete, de larges poches de pauvreté demeurent, qui sont concentrées notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Et puis ces inégalités sont aussi mal réparties socialement ; ces processus de marginalisation économique touchent ainsi particulièrement les populations en milieu polynésien, populations polynésiennes qui sont largement dominantes dans ces zones de relégation économique.

Cela signifie que sur ces territoires une part importante de ces populations dépend de pratiques de subsistances qui s'exercent largement en-dehors du salariat et de l'entrepreneuriat déclaré.

Ces pratiques comprennent tout ce qui relève de l'autoconsommation – agriculture et élevage familial, pêche, petite industrie domestique, etc. Ces pratiques comprennent aussi ce qui relève de l'économie informelle – travail au noir, entrepreneuriat non déclaré, trafics, etc. –. Ces pratiques de subsistance comprennent aussi l'échange de prestations non-monétaires. Et enfin, elles comprennent des prestations sociales.

Ces économies populaires donnent lieu à des formes de redistribution à l'intérieur des familles ou parmi des groupes de voisinage, comme l'a montré le [rapport de recherche de Laura Giraud à Outumaoro](#), intitulé « les classes populaires urbaines en PF », publié cette année.

Une partie importante de la population évolue ainsi en marge de l'économie dite formelle, de façon plus ou moins volontaire selon les cas. Cela signifie, et il faut y insister, cela signifie une grande dépendance vis-à-vis de la famille, qui contrôle largement l'accès à l'ensemble de ces ressources.

La famille assure d'abord l'accès à la terre et au logement.

La famille organise aussi la redistribution des ressources, en son sein. Cela comprend les produits de l'autoconsommation, ainsi que les revenus monétaires générés par ses membres, ou des prestations de service ;

La famille conditionne aussi l'accès à différentes prestations sociales. Par exemple, Lauriane Dos Santos, dans un rapport intitulé *SOCIOLOGIE DES VIOLENCES DOMESTIQUES* publié cette année, a discuté le cas de la reconnaissance et de l'institutionnalisation du statut d'aidant *feti'i* et les effets de son indemnisation sur les rapports familiaux.

Si ces situations de dépendance familiale pour la procuration des biens de subsistance sont si fréquentes, c'est aussi parce qu'on se trouve en Polynésie française face à un marché de l'emploi structurellement trop réduit pour absorber la population en âge de travailler et face des opportunités économiques trop restreintes dans l'économie formelle ou avec un coût d'entrée trop important. Ces contraintes structurelles, dont on imagine mal comment elles pourraient être dépassées, font de la famille une entité essentielle à la survie matérielle des individus. Dans le même temps et par les mêmes mécanismes, cela renforce leur dépendance vis-à-vis du *feti'i*.

Ces transformations, il est très important de le noter, font aussi peser une pression forte sur les familles qui, quelque part, pallient l'incapacité des pouvoirs publics à réaliser une véritable intégration de fractions importantes de la population par le biais des mécanismes économiques et de solidarité.

Famille et migrations

L'autre axe que j'aimerais explorer, c'est celui de la mobilité géographique qui elle aussi pèse d'un poids très fort sur les familles.

Comme je l'ai déjà signalé il y a de cela un instant, les ressources du *fenua*, dans quasiment tous les domaines, sont hyper-concentrées dans l'arc urbain Papeete-Mahina. Par voie de conséquence, tout un chacun est amené, à un moment ou à un autre, à effectuer une migration plus ou moins longue, parfois permanente, vers Tahiti, que ce soit pour des raisons administratives, d'emploi, de santé, d'éducation, de formation, ou de regroupement familial.

En quelques décennies, on a ainsi vu se développer un phénomène d'exode rural. Entre les recensements de 1956 et 2005, la population de la zone urbaine de Papeete est ainsi passée de 34,6% de la population totale du *fenua*, à 52%. En 2017, Tahiti seule concentrait 68%. On se trouve donc dans une situation, pour le dire de manière un peu brutale mais assez réaliste, une situation généralisée de migrations contraintes.

Or, les mobilités coûtent extrêmement cher en Polynésie française, si elles s'effectuent en dehors du cadre familial. Il existe bien sûr des dispositifs publics de soutien à la mobilité - tarifs subventionnés sur les transports, foyers de jeunes travailleurs, internats pour les scolaires, cité universitaire, *evasan*, etc. Ces dispositifs apparaissent cependant très insuffisants pour permettre des migrations en autonomie, pour nombre de Polynésiens.

Dans un contexte où l'immense majorité des familles est ancrée dans plusieurs îles et archipels, le *feti'i* fonctionne alors, bien souvent, comme une infrastructure de mobilité : l'accueil par des *feti'i* permet à de nombreuses personnes, qui n'en auraient autrement pas les capacités financières, d'effectuer ces migrations impératives.

Je vous invite sur ce sujet à consulter le rapport issu d'une enquête de Yasmina Taerea parmi les populations à la rue de Papeete, intitulé *Errance et pratiques spatiales des sans domicile fixe en Polynésie française*, paru en 2020 : Pour des personnes dépourvues de ces points de chute familiaux, l'arrivée à Tahiti peut passer par ou aboutir à un séjour plus ou moins transitoire à la rue.

Si la famille permet ces mobilités, c'est lié au premier chef à ce que la quasi-totalité des *feti'i*, disposent de terres et de foncier résidentiel. Cela permet d'échapper à un marché immobilier hors de portée économiquement, en

particulier dans et autour de Papeete. Mais la résidence en milieu familial ne joue pas seulement sur les coûts du logement. Elle inscrit aussi les personnes dans des réseaux de solidarité organisés qui facilitent plus largement leur installation, dans tous ses aspects sociaux et économiques.

Les mobilités géographiques se traduisent donc pour nombre de personnes par des changements résidentiels plus ou moins répétés, plus ou moins subis, et par des circulations entre différents ménages au sein du *feti'i*. Cela pour une nouvelle étape de migration ou du fait de la lassitude des parents accueillants lorsque le séjour se prolonge.

Comme dans le cas de la subsistance – dont le logement fait d'ailleurs partie, la famille se trouve largement mise à contribution pour pallier les effets des transformations structurelles à l'œuvre sur le territoire, concentration économique et des services et urbanisation.

Famille et transfert d'enfants

Enfin, avant de conclure j'aimerais m'arrêter sur un troisième point : ce que j'appelle le transfert d'enfants. Celui-ci me paraît révélateur aussi bien des changements qui affectent les structures familiales, que de la façon dont ces structures peuvent être mobilisées pour permettre l'adaptation des individus aux contraintes qui pèsent sur eux.

Je ne parle pas de *fa'a'amura'a*, parce que sinon on entre dans des débats sans fin pour savoir si le fait pour un couple parental de confier son enfant biologique à un autre ménage, relève bien du *fa'a'amura'a*. En fonction des formes différentes que peut prendre chaque cas. Aucune source ne permet d'être sûr de ce à quoi correspondait vraiment, en termes de normes et de pratique, cette institution polynésienne.

A la fois un usage commun du terme pour désigner tout type de transfert d'enfant, et un discours plus politique qui exclue certaines formes de transfert d'enfant, dans la mesure où elles sont entendues comme des formes dévoyées de *fa'a'amura'a*.

En parlant de transfert d'enfant, je me tiens à distance de ces débats. Par transfert d'enfant, je fais référence à un ensemble de critères. Le transfert d'enfant peut ainsi être :

- un transfert partiel ou total d'un enfant et de la relation de filiation,
- un transfert à l'initiative de tiers ou des parents biologiques
- un transfert légalement sanctionné ou non,
- un transfert définitif ou transitoire
- et enfin, ce transfert peut avoir lieu pour n'importe quel motif.

Cette définition englobe donc l'ensemble des transferts possibles, quels que soient leur forme, peu importe le fait de savoir s'ils correspondent ou non aux normes du *fa'a'amura'a*, dans le cadre au moins de cette communication.

Ce qu'on peut alors constater, c'est la très forte prévalence et la stabilité de ces pratiques de transfert d'enfant, qu'a mise en évidence l'étude intitulée *Le fa'a'amura'a: confier et recevoir un enfant en Polynésie Française* réalisée par les collègues de l'ANR ATOLLS, publiée en 2018.

Ce qu'on voit dans nos enquêtes, c'est que ces pratiques de transfert d'enfant visent souvent à alléger ou dénouer des situations de forte tension sociales et économiques. Pas toujours, loin de là, mais régulièrement.

Ces situations peuvent être les suivantes, sans exhaustivité :

- des parents en situation de précarité peuvent confier un ou plusieurs enfants ;
- après une rupture conjugale, on voit souvent les enfants du foyer biologique être confiés à des proches, au moment de la séparation ou de la remise en couple des anciens conjoints;
- de jeunes couples ou des parents isolés peuvent confier un enfant parce qu'ils ne se sentent pas prêts à devenir parent.
- Et puis bien sûr, le transfert d'enfant peut être sollicité par des *feti'i*, auprès des parents biologiques. Un parent isolé ou sans enfants ou des parents âgés peuvent ainsi solliciter un enfant ;
- Enfin, aujourd'hui, cela concerne aussi des adoptions d'enfants polynésiens par des couples métropolitains.

Bref, les configurations sont très multiples.

Face à cette multiplicité des usages, je pense qu'il faut raisonner à propos du transfert d'enfant à partir d'un critère central, qui englobe toutes ces situations particulières. Ce critère, c'est la forte légitimité sociale du transfert d'enfant au sein de la société polynésienne. Alors qu'en métropole, pour continuer avec le même point de comparaison, le transfert d'enfant, pour être légitime socialement, ne saurait relever que de cas de force majeure.

Cela a une conséquence cruciale. Cette conséquence, c'est que le transfert d'enfant en Polynésie est une option, socialement légitime, et du coup disponible pour faire face à un très large éventail de situation. D'autant plus qu'elle est très souple dans ses formes et ses modalités. Le transfert d'enfant est donc une option dans un ensemble plus large de situations, là encore, que ce que permet l'adoption en métropole, là où les conditions de légitimité sociale sont beaucoup plus restrictives, et la décision souvent moins facilement révocable. Le transfert d'enfant permet donc de faire face à des situations évolutives, dans le cadre d'un changement social rapide.

Ainsi, et c'est ce que je voulais montrer ici, une institution centrale du *feti'i* – le transfert d'enfant – est mobilisée pour faire face aux récents chocs de modernisation. En même temps, on voit bien que ces nouveaux usages sont en train de transformer les pratiques, ce qui donne lieu à ces débats pour déterminer les contours légitimes du *fa'a'amura'a* et le distinguer de formes de transfert considérées comme dévoyées ou pathologiques.

PPT

Conclusion : Des familles en tension

Au terme de cette communication on voit, j'espère, que la famille joue un rôle à la fois tout à fait indispensable et multidimensionnel dans l'adaptation d'une fraction importante de la population aux changements socio-économiques à l'œuvre en Polynésie française, en particulier depuis l'implantation du CEP. Cette sur-sollicitation – à mon avis - des structures familiales pour compenser et amortir les chocs de modernisation des dernières décennies, n'est pas sans conséquences, comme on l'a vu.

Alors, tout cela pose une question importante : la question du coût de ces adaptations.

Ma première remarque de conclusion sera donc la suivante :

De nombreuses personnes se trouvent projetés sans vraiment d'alternative dans un rapport intense et difficilement maîtrisable à la famille. Cela, alors même que dans le même temps, une aspiration à des relations plus électives se développe. Souvent – et j'insiste, pas tout le temps, souvent - ces appuis familiaux sont donc vécus sur le mode de l'absence de choix. Absence de choix pour les deux parties à la transaction, d'ailleurs : par exemple, on accueille souvent un *feti'i* dans le besoin pour honorer ses obligations familiales. La personne accueillie elle-même nous sollicite en l'absence de choix alternatif. Ces situations ont donc souvent un coût moral et souvent matériel élevé pour les individus et les familles.

Cela m'amène à une deuxième remarque.

On ne peut que constater l'hyper-dépendance des individus vis-à-vis du *feti'i*, pour nombre de personnes. La question n'est pas de savoir si c'est un mal ou un bien. Observons cependant qu'en Europe occidentale le processus de modernisation s'est couplé d'un processus institutionnel d'accompagnement, qui visait à modérer la dépendance familiale, en rendant l'individu plus autonome, par le biais de mesures socio-économiques. Si on considère que la question du choix individuel est importante, alors on ne peut que constater qu'ici, nombre de Polynésiens se trouvent sans cesse renvoyé vers le *feti'i*, sans autre alternative.

Ca, c'est pour l'aspect individuel.

Mais, et ce seront là mes dernières remarques, mais je disais ces phénomènes d'hyper-dépendance pèsent aussi sur les familles. On connaît tous par exemple la situation de ces ménages, souvent déjà en situation de précarité, résidant à

Tahiti et qui servent de point de chute pour des parents résidant dans les îles. On sait aussi tous les problèmes que cela génère. De manière plus large, les solidarités familiales sont sur-sollicitées dans toutes leurs dimensions. Ce faisant, elles sont fortement mises à l'épreuve. Ce n'est pas pour rien, par exemple, dans la question des violences familiales, qui se construisent aussi sur les tensions qui en résultent, et je vous renvoie à nos rapports sur le sujet.

Je ne suis pas certain que les pouvoirs publics mesurent réellement à quel point les familles ont été et continuent d'être mises à contribution pour accompagner, souvent dans la difficulté, les transformations radicales qui travaillent la société du Fenua depuis les années 1960. Je disais en introduction que cette sollicitation des familles se faisait par défaut. Par défaut en effet parce qu'elle ne relève pas d'un projet politique, mais de la compensation de fait des contraintes générées par le processus de modernisation et par les politiques publiques, faute de mieux, pourrait-on dire. Ce forçage de fait des solidarités familiales, quoi qu'il en soit, est problématique et corrélé à nombre de problèmes publics.

Je vous remercie.

Loïs Bastide